

# Règlement du Trail des Trottebiots - 2026

## 1 - Présentation de la manifestation

Le Comité des Fêtes de CUDOS organise le TRAIL des TROTTEBIOTS. le Samedi 13 et 14 juin 2026 sur plusieurs distances : **le GTTB** (Grand Trottebiots 17 km), **le PTTB** (Petit Trottebiots 9km), **la R.TTB** (Rando Trottebiots 9 km non chronométrée) sur chemins et sentiers de la commune en pleine nature à proximité du site de départ et arrivée. Une course enfants **la M.TTB** (Mini Trottebiots) est organisée pour les catégories Eveil Athlétique Code EA 2017 à 2019 et Poussin(es) Code PO 2015 et 2016 uniquement, sur un parcours de 970m près de la place festive.

**Nouveauté** : **Le C.2 B** ( CHALLENGE 2 BIOTS ) avec 9km le samedi soir et 17km le Dimanche.

**ATTENTION : 1 seul Dossard pour les 2 courses Challenge**

**Le P.TTB-NUIT** avec 9km le samedi soir

**Lampe Frontale OBLIGATOIRE pour toutes épreuves de Nuit**

## 2- Participation et inscription

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés sur les distances de 9km (à partir de cadets-cadettes 2009 et 2010) et 17km, (à partir de Juniors F & M 2007 et 2008).

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire**, par les participants, à l'organisateur, de documents en cours de validité à la date de la manifestation :

- d'une licence **Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un **Pass' j'aime Courir** délivré par la FFA.

- ou d'une **licence sportive**, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition .

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an**, à la date de la manifestation ou de sa copie.

**Nouveau:** Le parcours santé proposé par la FFA est également accepté. Pour l'obtenir, remplir le questionnaire à : <https://pps.athle.fr/>

- Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance, l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition en acceptant sans réserve le présent règlement.

Une **autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans**. L'autorisation parentale ne se substitue pas au certificat médical.

Le Trail des Trottebiots est limité à 499 participants pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

**Les inscriptions se feront en ligne sur le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)** (+ coût de gestion) .

Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé en accord avec la FFA, les frais d'engagement sont fixés à **25€** pour le Challenge 2 Biots - **17€** pour le 17km - **12€** pour le 9km - **5€** pour la Rando de 9km - **gratuit** pour la course enfants, catégories EA (2016 à 2018) et PO (2014 à 2015).

**Les inscriptions préalables sont vivement recommandées.**

Inscriptions possibles sur place le jour de la course pour toutes épreuves avec supplément de **2 €** :

**le Samedi 13 Juin de 20h30 à 21h30**

C.2 B Nuit ( Challenge 2 Biots) Départ : 22h

P.TTB Nuit ( Petit Trottebiots 9 km) Départ : 22h

**le Dimanche 14 Juin de 8h à 9h**

M.TTB ( Mini Trottebiots 970m) Départ : 9h

P.TTB ( Petit Trottebiots 9km ) Départ : 9h30

G.TTB ( Grand Trottebiots 17km ) Départ : 9h30

R.TTB ( Randonnée pédestre 9km ) Départ : 9h35 (Non Chronométrée).

Chiens tolérés seulement tenus en laisse .

Un lot est remis à tous les participants à la remise du dossard.

Les départs et arrivées sont donnés depuis la place festive située au centre bourg de Cudos

### 3 – Récapitulatif des épreuves

Nom	Date	Départ	Epreuve	Distance	Catégories	Inscription
Challenge 2 BIOTS	Samedi 13 Juin	22h	Trail	9km +	à partir de Junior 2007-2008	25€
	et Dimanche 14 Juin	9h30	Trail	17km		
P.TTB-NUIT	Samedi 13 Juin	22 h	Trail	9 km	à partir de Cadet 2009-2010	12€
P.TTB	Dimanche 14 Juin	9h30	Trail	9 km	à partir de Cadet 2009-2010	12€
G.TTB	Dimanche 14 Juin	9h30	Trail	17 km	à partir de Junior 2007-2008	17€
Rando	Dimanche 14 Juin	9h35	Rando Pédestre	8.5 km	Accompagnés à partir de EA - PO	5€
M.TTB	Dimanche 14 Juin	9h	Mini Trail	970 m	EA/PO 2015-2019	Gratuit

### 4- Récompenses ( Courses chronométrées )

#### P.TTB Nuit ( 9 km Nuit Samedi 13 ) :

Classement Scratch, les trois premières féminines et les trois premiers masculins.

**Podium et Remise récompenses à l'arrivée.**

#### Challenge 2 BIOTS ( 9km nuit + 17km jour )

Classement Scratch : les trois premières féminines et les trois premiers masculins.

Classement catégories : les premiers par catégories F/M de Junior à Masters M0..1 à 10

**Podium et Remise récompenses sur le cumul des 2 résultats .**

#### P.TTB et G.TTB ( Dimanche 14 Juin ) : sur le Petit et Grand Trottebiots..

Classement Scratch : les trois premières féminines et les trois premiers masculins .

Classement catégories : les premiers par catégories F/M de Cadet(te)s à Masters M0..1 à 10

NOTA : Tout participant récompensé au scratch ne pourra cumuler avec la récompense de sa catégorie. Les récompenses seront constituées de lots en nature et trophées et seront remis le dimanche 14 Juin lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de la manifestation.

Seuls les coureurs présents pourront prétendre à leur récompenses.

### 5- Parcours et ravitaillement

Se référer aux parcours et à leur descriptif.

Parcours de Nuit avec Fléchage et Bandes Fluorescentes , **en auto-suffisance et Lampe frontale.**

Un ravitaillement à l'arrivée.

Le parcours de jour est fléché à l'aide de flèches de couleur . Le parcours doit être scrupuleusement respecté sous peine de disqualification immédiate.

Des membres de l'organisation officieront en tant que « vélo balai » pour fermer les épreuves.

Trois points de ravitaillements le Dimanche Eau sur le parcours boucle de 17km, deux sur la boucle 9km et rando, plus un solide commun au 3 épreuves à l'arrivée

L'organisation peut être amenée à modifier le parcours en cas de force majeure.

Aucun véhicule (4x4, VTT, Moto ,etc...) autre que ceux de l'organisation, ne sera toléré sur le parcours.

**Ces différents circuits sont ouverts par les propriétaires, uniquement pour le 13 et 14 Juin, en dehors de cette date, il sera interdit de les emprunter.**

### 6- Logistique

Parkings mis à disposition des participants à proximité du site départ/arrivée.

Vestiaires et douches à proximité (stade Football) seront accessibles.

## **7- Abandon**

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation et le dossard du concurrent remis à l'organisation.

## **8- Respect de l'environnement et de la propriété**

L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelques formes que se soit, sur tout support, sur un territoire donné et pour une durée de 2 ans.

L'engagement aux épreuves du trail des Trottebiots inclut de collecter des informations personnelles des participants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite « informatiques et libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

Les résultats de l'épreuve seront publiés sur la page facebook du Comité des Fêtes de Cudos, sur le site Protiming et sur le site de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent, expressément, en informer l'organisateur.

## **9- Rétractation**

La revente, la cession ou échange d'un dossard ne pourra se faire sans l'accord préalable de l'organisation.

## **10- Annulation/report**

Les organisateurs du Trail des Trottebiots peuvent être amenés à reporter ou à annuler l'épreuve en cas de force majeure. Si celle-ci devait être annulée, un remboursement partiel pourrait être envisagé, par l'organisation, en fonction des frais engagés, à la date de l'annulation.

## **11- Sécurité et assurance**

Des signaleurs seront présents tout au long du parcours, et en particulier à chaque croisement de routes et chemins. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de ces signaleurs et le Code de la route. En cas de non respect, le concurrent sera considéré comme seul responsable et se verra, immédiatement disqualifié.

Un dispositif de premiers secours sera présent, sur le site, le jour de la course.

L'organisateur a souscrit une assurance "événement sportif" couvrant la manifestation. Toutefois, il est recommandé aux participants de posséder, à titre personnel, une assurance pour dommages corporels.

## **12- Modification et acceptation**

Ce règlement pourra être modifié, par l'organisation, jusqu'au 9 juin 2025.

Le règlement est considéré comme implicitement accepté, par les participants, à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

Le Comité des Fêtes de Cudos.